

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 16 MAI 2012**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 16 mai 2012*

Aujourd'hui, à seize heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 53 Loi sur la dissolution de la Société de gestion informatique SOGIQUE
- n° 55 Loi concernant la reconnaissance professionnelle des technologues en électrophysiologie médicale
- n° 61 Loi sur les comptables professionnels agréés

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.